



Commune de St Hilaire le Grand

## INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2021

### ➤ **Secrétariat de mairie :**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 22 août. En cas de besoin, merci de bien vouloir contacter le Maire ou ses adjoints.

### ➤ **Conseil Municipal :**

Mme Laureen SEVILLIA a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale pour cause de mutation. Nous lui souhaitons bonne continuation et nous la remercions pour son investissement au sein du Conseil Municipal.

### ➤ **Retraite :**

Mme Nadia NOUVION, agent technique, nous quitte après 6 années au sein de la commune pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour son implication dans son travail.

### ➤ **École :**

L'école maternelle, va au même titre que les classes de l'école primaire, être dotée d'un écran numérique interactif ; il sera installé fin août.

La rentrée scolaire (maternelle et primaire) aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.

Les horaires sont les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi de 8h40 à 12h00 et de 13h40 à 16h20.

Les informations pour la rentrée du collège ainsi que les horaires de bus vous parviendront courant août.

Nous vous rappelons que les inscriptions pour les transports scolaires se font sur le site internet <https://www.fluo.eu/fr/part53/transport-scolaire/121>

### ➤ **Bibliothèque :**

La bibliothèque sera ouverte les vendredis 16 et 30 juillet de 17h à 18h30 et sera fermée en août. Réouverture le vendredi 3 septembre aux horaires habituels, de 16h20 à 18h30.

### ➤ **Moustique-tigre**

La surveillance relative à la présence du moustique-tigre commence pour cette saison dans l'ensemble des départements. Participez à la surveillance de sa propagation en signalant sa présence via le site [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr).



**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 6 SEPTEMBRE À 20H30 À LA MAIRIE**

Bon été à tous

# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



**Partez en vacances l'esprit tranquille !**  
Avant votre départ, inscrivez-vous  
auprès de la Gendarmerie ou de la Police Municipale

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Retrouvez le formulaire sur le site Service public.fr ou sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

ou

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>